

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUÉZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Annie VALO

Délibération n°2024-186

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 10

HABITAT DISPOSITIF « HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT » (HTH) ADHESION – EXPERIMENTATION SUR 2025

L'association SILLAGE propose de lancer l'expérimentation d'une nouvelle offre de logement sur le territoire de Lamballe Terre & Mer. Ce dispositif s'adresse aux jeunes, qui ont besoin d'un logement temporairement et sur de courtes périodes. Il repose, d'abord, sur la mobilisation d'hébergeurs. Le dispositif s'adresse à tout type de ménage qui dispose d'une ou plusieurs pièces à louer dans son logement afin de mobiliser des chambres à un prix raisonnable pour des jeunes de 15 à 30 ans, étudiants, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle en leur permettant de bénéficier d'une solution de logement au plus près de leur lieu d'emploi, de formation sur des temps réduits et ponctuels.

Sillage aura à vérifier la qualité de l'offre et jouer un rôle de mise en relation.

Le propriétaire devra signer une charte de fonctionnement, un contrat d'accueil temporaire et la fiche descriptive du logement. Le jeune en recherche ou l'employeur s'adresse à l'association qui effectue un 1^{er} accueil et constitue le dossier de demande d'hébergement du jeune. L'association facture à l'hébergeur une quote-part en fonction de la durée d'hébergement (1€/jour – maximum 20€/mois). Le loyer ne devra pas dépasser 15€/nuit – 250 à 270 € par mois. La participation financière de Lamballe Terre & Mer serait de 6 200 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'adhésion au dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant, pour l'année 2025 à titre expérimental,
- APPROUVE le versement de la participation financière de 6 200 € pour l'année 2025 à l'association SILLAGE,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

17 DEC. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

19 DEC. 2024

19 DEC. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale